



INFO TÜRK INFO - TÜRK INFO - TÜRK

bulletin mensuel ◦ monthly bulletin ◦ maandelijks bulletin

122

11ème année • 38, rue des Eburons - 1040 Bruxelles
édité en français et en anglais par le Collectif Info-Türk •
Tél: (32-2) 2303472 • ISSN 0770-9664 • Dépot légal: 2198
Abonnement annuel: 500 FB • CCP 000-1168701-45 - 8xl.

Reproduction autorisée avec la mention Info-Türk

PROCES

DISK

264 DIRIGEANTS CONDAMNES

Le plus important procès politique organisé depuis le coup d'état militaire du 12 septembre 1980, s'est soldé par la condamnation des 264 dirigeants de la Confédération des Syndicats Progressistes de Turquie (DISK) à des peines de prison allant jusqu'à 15 ans. Par ailleurs, plusieurs membres du Bureau exécutif de la DISK, parmi lesquels le Président Abdullah Bastürk, seront mis en résidence surveillée pendant 3 ans, en plus de leur peine de prison de 10 ans. La peine de prison la plus lourde, de 15 ans, a été prononcée contre le Président du Syndicat des Mineurs: M. Çetin Uygur.

Qui plus est, la DISK et 28 de ses organisations professionnelles affiliées ont été interdites définitivement par le tribunal militaire. La DISK avait été fondée en 1967 et était devenue la confédération syndicale la plus combative du pays, avec l'affiliation d'environ un million de travailleurs, notamment dans le secteur privé.

1.477 syndicalistes ont comparu devant le deuxième tribunal militaire d'Istanbul depuis l'ouverture de ce procès: le jour de Noël 1981. Au début, le procureur militaire avait réclamé la peine de mort pour 78 dirigeants de la DISK, dont le président de la confédération M. Abdullah Bastürk. Suite à des protestations provenant des organisations internationales de syndicats, notamment la CES, la CISL, la CMT et la FSM, tous les prévenus avaient été mis en liberté en août 1984 et le procureur militaire s'était vu contraint de demander, dans son réquisitoire final, de commuer la peine de mort en détention à perpétuité.

Si la Cour militaire de Cassation ne casse pas le jugement, plusieurs dizaines de prévenus devront regagner leur cellule.

Alors que le gouvernement actuel d'Ozal affirme toujours que les tribunaux militaires sont indépendants et que le pouvoir politique ne s'ingère jamais dans des procédures judiciaires, le Ministre du Travail Mükerrer Tasçioglu, pendant les débats sur le budget de son ministère à l'Assemblée nationale le 17 décembre, quelques jours avant le jugement du tribunal, a qualifié la DISK "d'un syndicat à décapiter". Suite à cette déclaration gouvernementale, le Parti populiste social-démocrate (SHP) a accusé le ministre d'avoir commis un délit constitutionnel. De plus, l'avocat des dirigeants de la DISK a demandé au Bureau de l'Assemblée nationale d'entamer des poursuites judiciaires à l'encontre de l'auteur de ces paroles.

./.

REACTIONS CONTRE LE JUGEMENT

Le verdict démasquant une fois de plus le vrai visage de la "démocratie" militariste en Turquie est tombé juste à la veille de Noël, le 23 décembre 1986, de sorte que les grands médias internationaux ont passé sous silence ce jugement, qui s'avère une des plus grandes injustices de l'histoire du mouvement syndical international.

Quelques jours plus tard, le quotidien belge *Le Soir*, a commenté la condamnation de la DISK en ces termes:

"Les voies de la 'démocratie' turque sont décidément bien tortueuses. Dans ce pays, qui préside actuellement le Conseil de l'Europe —en principe un label de démocratie—, 264 syndicalistes viennent d'être condamnés pour 'activités subversives visant à assurer la domination d'une classe sur une autre. En fait, il s'agissait d'un véritable procès politique: tous les chefs d'inculpation portaient sur des actions organisées par la centrale syndicale DISK avant le coup d'Etat militaire de 1980. Ces actions étaient alors considérées comme légales... Une seule centrale syndicale est actuellement autorisée en Turquie. Ce pays est-il vraiment digne de présider le Conseil de l'Europe? Et les 'retrouvailles' —selon les termes du bulletin officiel du bureau d'information de Bruxelles de la Commission européenne— entre Ankara et la CEE n'ont-elles pas été un rien prématurées?" (*Le Soir*, 27.12.1986).

Toutes les organisations internationales de syndicats ont réagi immédiatement contre ce jugement, tout en rappelant aux institutions internationales qu'il s'agissait d'une nouvelle preuve de la continuation du non-respect des droits de l'homme en Turquie.

"Bien que les autorités militaires se soient efforcées par toutes les voies possibles de faire passer les affiliés de la DISK pour des terroristes auprès de la population turque, elles n'y sont pas arrivées. Elles n'en ont pas démordu et ont veillé à ce que la plupart des sentences soient prononcées sur base d'une interprétation extrême de l'article 141 du Code pénal modifié à la suite du coup d'Etat du 12 septembre 1980 et portant spécifiquement sur les activités subversives. Les soi-disants délits dont est accusée la DISK visaient en premier lieu à enterrer le rôle de la confédération syndicale DISK. Mais, les nouveaux détenteurs du pouvoir se sont peu souciés de défendre impartialement les droits des travailleurs et de rechercher de manière conséquente une société économiquement et socialement juste. La décision du tribunal militaire bafoue les règles démocratiques de droit et elle est en contradiction avec les droits syndicaux internationalement reconnus. En outre, le jugement du tribunal ne fait que confirmer qu'il n'est nullement question d'une démocratisation économique en Turquie: une grande majorité des travailleurs ne peut désormais plus se faire représenter légalement par l'organisation de leur choix, la DISK," disait la CMT dans son communiqué de presse.

Par ailleurs, la Confédération Européenne des Syndicats (CES), la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL), la Fédération Syndicale Mondiale (FSM) ainsi que plusieurs centrales syndicales nationales ont réagi énergiquement contre le jugement.

Pendant la prononciation de l'arrêt, le Président de la DISK M. Abdullah Bastürk se trouvait en Europe.

Alors que la presse pro-gouvernementale tentait de discréditer M. Bastürk en affirmant qu'il ne retournerait plus en Turquie, pour échapper à un nouvel emprisonnement, il a réfuté énergiquement cette spéculation et est retourné au pays après avoir parachevé ses contacts avec les dirigeants syndicaux européens.

A son arrivée à l'aéroport d'Istanbul, il a déclaré: "Ce jugement n'est pas juridique, mais tout à fait politique. L'interdiction de la DISK n'est pas, comme le font croire la bourgeoisie et les milieux politiques à sa solde, une affaire à minimiser. Il y a dans les démocraties des conditions et institutions *sine qua non*. Les syndicats en sont une. S'il y a en Turquie la démocratie, les droits démocratiques, les libertés et les droits de négociation collective et de grève, l'existence de la DISK est indispensable. Même quand la décision de l'interdiction de la DISK sera ratifiée, ses options syndicales s'organiseront absolument en Turquie et la classe ouvrière de Turquie fondera des DISK nouvelles. Nous sommes engagés jusqu'à la mort dans le mouvement syndical pour le mener à son terme. Quand nous ne serons plus là, les nouvelles générations le feront vivre. Il s'agit non seulement de la lutte de la classe ouvrière mais aussi d'une composante importante de la lutte pour la démocratie."

M Bastürk était sorti de la Turquie après une interdiction de 6 ans, à titre de membre du Comité exécutif de la Confédération Européenne des Syndicats, grâce à l'intervention des parlementaires européens. En effet, après le coup d'état militaire, la CES avait procédé à la demande d'adhésion de la DISK et avait accepté ce dernier comme membre effectif alors que toutes ses activités étaient interdites en Turquie par la junte militaire. M. Bastürk était ainsi devenu automatiquement membre du Comité exécutif de la CES.

Il a débuté ses entretiens avec les dirigeants syndicaux européens le 10 décembre au siège de la CES et a déclaré à la presse que si le procès se terminait par son acquittement, la DISK deviendrait la centrale syndicale la plus puissante de Turquie et qu'elle resterait toujours attachée à toutes les normes syndicales européennes.

Pendant deux semaines il a eu des entretiens avec les milieux syndicaux et politiques en Belgique, aux Pays-Bas, en France, en Italie, en RFA, en Suisse, en Suède, en Norvège et en Angleterre. Tous les camarades européens lui ont confirmé leur solidarité entière.

HYPOCRISIE HABITUELLE A ANKARA

Alors que les porte-parole du Parti populiste social-démocrate (SHP) commentaient le jugement comme un coup grave porté aux droits sociaux, incompatible avec la conception d'Etat de droit et la justice et estimaient qu'il détériorerait à nouveau les rapports turco-européens, le premier ministre Özal et les dirigeants des autres partis politiques de droite ont préféré s'abstenir de se prononcer, sous prétexte de ne pas s'ingérer dans les affaires de la justice.

Etant donné qu'un ministre de ce régime qualifiait la DISK, seulement trois jours auparavant, de "syndicat à décapiter", recourir à cette sorte de prétexte n'était qu'une nouvelle preuve de l'hypocrisie habituelle des dirigeants d'Ankara.

Ce qui est plus remarquable, c'est la réaction des dirigeants de la centrale syndicale pro-gouvernementale qui avaient bénéficié de toute la bénédiction du régime militaire pendant que les dirigeants de la DISK étaient jugés devant le tribunal militaire et qui avaient formulé, à l'encontre de ces derniers, des calomnies aussi odieuses que celles figurant dans l'acte d'accusation du procureur militaire.

Au moment de la prononciation de l'arrêt contre la DISK, le Congrès statutaire de cette centrale, la Confédération des Syndicats Turcs (Türk-Is), était en réunion. Les délégués sociaux-démocrates du congrès qui contestaient la direction de la confédération, après avoir appris le verdict, ont commencé à scander dans la salle des slogans "Liberté à la DISK!" et "Gouvernement, démission!"

Pris de panique, le président de la confédération, M. Sevket Yilmaz, s'est vu contraint de déclarer: "Je suis triste et inquiet de cette décision."

Pourtant, les dirigeants sociaux-démocrates de certains syndicats affiliés à la Türk-Is se sont montrés plus critiques vis-à-vis de cette décision au cours des travaux du congrès.

Cevdet Selvi (*Président du Syndicat des pétroliers*): "La décision s'avère plus politique que juridique. C'est un coup porté aux rapports turco-européens."

Ali Ekber Güvenc (*Président du Syndicat des Imprimeurs*): "Quoi que disent les dirigeants politiques, la décision relative à la DISK est une preuve du fait que le passage à la démocratie n'est pas encore réalisé."

Kenan Durukan (*Président du Syndicat des Travailleurs de l'Industrie de guerre*): "Cette décision indique à quel niveau grave sont restreints le mouvement syndical, les droits et les libertés syndicales en Turquie."

Hasan Basri Babali (*Président du Syndicat des Verriers*): "Il s'agit d'un coup porté à la classe ouvrière. Un tel coup peut être aussi bien dirigé contre la Türk-Is. C'est pour cela que la Türk-Is doit se solidariser avec les camarades de DISK."

Turan Çağlar (*Président du Syndicat des Travailleurs des communications*): "La prononciation d'un tel arrêt, alors que le Congrès de la Türk-Is se poursuit, constitue une menace visant à intimider ce dernier."

Pourtant, le Congrès n'est pas parvenu à adopter une résolution digne, de solidarité syndicale, contre le jugement de DISK.

MALAISE AU SEIN DE TÜRK-IS

Alors que la DISK était interdite, la direction conciliatrice de l'autre centrale syndicale TURK-IS, qui regroupe plus d'un million de travailleurs, a été l'objet, pendant son congrès réuni le 21 décembre à Ankara, de querelles personnelles entre les principaux responsables et l'aile sociale-démocrate de la confédération, qui a figuré comme une alternative considérable.

Bien que tous les membres de la direction sortante aient partagé la honte de collaborer avec le régime militaire et de prêter, de 1980 à 1983, au gouvernement leur secrétaire général Sadik Side comme Ministre de la Sécurité Sociale, pendant ce congrès, pris de panique de la montée du mécontentement dans la base, ils se sont divisés en plusieurs groupes et se sont accusés les uns les autres afin d'échapper à la responsabilité du passé.

La plus spectaculaire des accusations était sans doute celle qui a été prononcée par Sadik Side contre le président Sevket Yilmaz. "Il ne me veut plus dans la direction, parce que j'ai refusé de signer les ordres de paiement pour les factures des diners de millions de livres turques, donnés à l'Ambassadeur américain par Yilmaz. Lui et son équipe ont bien détourné 26.000\$ attribués à la Türk-Is par une fondation américaine appelée ISAC. Il n'en est pas resté là. Une firme américaine, Pathfinder, nous a donné des préservatifs d'une valeur de 75.000\$. Ils ont détourné également une grande partie des 50.000\$ de bénéfice de ces préservatifs."

En revanche, l'ancien secrétaire de formation de la confédération, Kaya Ozdemir, a accusé Side d'avoir envoyé son fils aux Etats-Unis en utilisant les fonds d'AAFLI (Asia-America Free Labour Institute), organisme soupçonné d'être subsidié par la CIA afin de s'infiltrer dans les syndicats des pays en voie de développement. Le programme de formation syndicale de la Türk-Is est appliqué depuis 1968 sous la direction d'AAFLI et d'après le Cumhuriyet du 25 décembre, 12 mille syndicalistes turcs sont passés par cette formation d'orientation américaine.

Le dernier jour du congrès, trois candidatures ont été déposées pour la présidence: Le président actuel Sevket Yilmaz, le président du Syndicat des Métallistes Mustafa Ozbek, également de tendance de droite, ainsi que Cevdet Selvi, le candidat de l'aile sociale-démocrate de Türk-Is. Au scrutin, alors que les votes des délégués de droite étaient partagés entre Yilmaz et Ozbek, respectivement 152 et 104 voix, le candidat de gauche Selvi est arrivé à obtenir 140 voix, trop court cependant, pour être élu président. Ainsi, Yilmaz a pu être réélu président de la Türk-Is.

Le grand perdant de la journée a été l'ancien secrétaire général Sadik Side qui n'a pu obtenir que 120 votes, alors que Emin Kul était élu secrétaire général avec 138 voix et Kenan Durukan, social-démocrate, obtenait 136. La direction de droite a été confirmée à ce congrès, mais l'aile sociale-démocrate est sortie de ce congrès plus puissante qu'avant.

Quant à l'autre confédération syndicale autorisée, HAK-IS, de tendance islamiste, qui regroupe quelque 200 mille travailleurs, son congrès a, lui aussi, donné l'occasion à des congressistes mécontents de révéler des irrégularités des dirigeants actuels. Alors que ces derniers se prétendaient "*d'honnêtes serviteurs de Dieu*", plusieurs délégués les ont accusés de gaspiller les fonds de la centrale à leurs propres fins et de se régaler avec cet argent dans les restaurants et hôtels de luxe.

Toutefois, la direction actuelle est parvenue à se faire réélire grâce au soutien actif des dirigeants du mouvement islamiste, représenté actuellement au plan politique par le Parti du Bien-être (RP).

ACTIONS DE GREVE MASSIVES

Pour l'année 1986 le taux d'inflation est resté supérieur à 30% et le taux de chômage a dépassé les 20%. Le service de la dette extérieure (près de 27 milliards de dollars US) représentait 34% des exportations.

La chute du pouvoir d'achat et la détérioration des conditions de vie amènent les travailleurs à des actions revendicatives, malgré la législation restrictive.

Face à l'intransigeance de l'organisation patronale de l'industrie métallurgique — dont le président était, avant 1980, le premier actuel Özal — dans les négociations collectives, 30 mille membres du syndicat autonome OTOMOBIL-IS ont refusé de prendre le déjeuner servi dans les entreprises, une forme de protestation pacifique, traditionnelle dans le pays.

Suite à cette action, 2.650 travailleurs sur un effectif de 3.307 que compte l'entreprise NETAS, membres d'Otomobil-Is, se sont mis en grève le 18 novembre 1986, notamment pour des revendications salariales dépassant le taux d'inflation. Cette grève est considérée comme la première grande grève depuis 1980. NETAS produit des équipements destinés aux PTT. 49% de ses actions appartiennent à l'organisme turc des PTT, 31% à la société canadienne Northern Telecom et 15% à l'organisme financier des Forces navales turques.

Le 21 novembre les 630 travailleurs de l'entreprise PIRELLI, membres du syndicat LASPETKIM-IS, ont entamé aussi un mouvement de grève. Ainsi la Turquie est entrée dans l'année 1987 avec quelque 4 mille travailleurs en grève. De plus, le Syndicat des Pétroliers (Petrol-Is) a annoncé que 6.500 travailleurs de l'entreprise publique PETKIM entameront une autre grève massive au début 1987. Le président de ce syndicat, Cevdet Selvi, a été candidat à la présidence de Türk-Is, sur la liste sociale-démocrate et a perdu l'élection de justesse.

D'autre part, à Adana, sept dirigeants d'un syndicat du textile ont entamé une grève de la faim au début de décembre 1986, en signe de protestation contre les pratiques coercitives exercées sur les travailleurs des usines textiles de Çukobirlik. Suite à la promesse du premier ministre d'intervenir en faveur des travailleurs, les grévistes ont cessé leur action le 11 décembre.

LE PARLEMENT EUROPEEN RESTE FERME VIS-A-VIS D'ANKARA

La reprise des réunions du Conseil d'association CEE-Turquie malgré la violation des droits de l'homme dans ce pays, a ému les parlementaires européens.

Au cours de la séance plénière du Parlement européen du 10 décembre 1986, plusieurs questions ont été posées au Conseil des Ministres quant à l'attitude de la Communauté face à la Turquie.

Les questions posées ont illustré les deux attitudes qui prévalent au sein du Parlement Européen: si tous conviennent que des progrès doivent être faits sur la voie de la démocratie et du respect des droits de l'homme en Turquie, la gauche estime que les quelques gestes accomplis jusqu'à présent par le gouvernement turc ne justifient en rien la reprise des relations d'association avec ce pays et, en particulier, ni la convocation du Conseil d'association, ni la relance de la commission mixte parlementaire; quant à la droite, elle estime que le Parlement doit avoir, vis-à-vis de la Turquie, un comportement constructif.

Juste avant la réunion du Parlement Européen, le groupe socialiste avait organisé, le 1er décembre à Bruxelles un "sommet socialiste" avec la participation des représentants de deux partis sociaux-démocrates de Turquie, SHP et DSP, ainsi que des délégués du Conseil de l'Europe, de l'Assemblée de l'Alliance de l'Atlantique Nord, de l'Union de l'Europe Occidentale, de la Confédération Européenne des Syndicats et de la Confédération Internationale des Syndicats Libres, en vue de faire une évaluation générale de la situation actuelle et des rapports turco-européens récents.

Bien que le Président de la DISK, M. Abdullah Bastürk, était invité à ce sommet, il n'a pu sortir de Turquie et participer à cette réunion à cause du retardement de la délivrance de son passeport.

Se basant sur les constatations de ce sommet, le parlementaire belge Ernest Glinne a déclaré, à la séance plénière du Parlement européen, le point de vue de son groupe en ce termes:

"La résolution adoptée par le Parlement le 23 octobre 1985 n'a pas perdu sa pertinence. En effet, si quelques pas fort limités ont été accomplis sur la voie du parlementarisme, des faits inacceptables sont toujours

constatés en Turquie. Ainsi, des personnalités politiques de premier plan sont exclues de l'activité politique. Amnesty International et le Comité de surveillance d'Helsinki font toujours état de tortures. Les conditions de détention ne semblent pas s'être améliorées. Le rapport produit à ce sujet par un comité de la Grande Assemblée Nationale reste sans effet. Les procédures judiciaires restent antidémocratiques. Le droit d'association, notamment dans le domaine syndical, est sévèrement restreint. Onze provinces dans lesquelles sont situées les villes les plus importantes sont toujours soumises à la loi martiale. La liberté d'expression reste bâillonnée.

"En réalité, la nature du régime n'a pas changé malgré l'amélioration du décor au niveau de la Grande Assemblée Nationale qui, d'ailleurs, ne détient pas le pouvoir réel.

"Dans ces conditions, le Conseil d'association n'aurait pas dû être réuni le 16 septembre dernier. Les préalables suivants auraient dû être satisfaits: fin des arrestations massives et des procès massifs, abolition de la peine de mort, amnistie pour les prisonniers d'opinion, droit pour tout citoyen turc de soumettre des problèmes à la Cour européenne des droits de l'homme, abolition des restrictions qui écrasent le droit d'association et la liberté d'expression, fin des traitements inhumains, libération des universités présentement soumises à une discipline de type militaire, fin de la répression qui frappe des minorités ethniques et religieuses, restitution des droits de l'homme fondamentaux.

"Ces préalables n'ayant pas été respectés, la réunion du Conseil d'association, après six ans de suspension, a donné l'impression que la Communauté s'engage sur la voie d'une normalisation injustifiée et admet tel quel le régime intérieur de la Turquie.

"Un certain dialogue est certes inévitable entre la Communauté et la Turquie pour régler les questions litigieuses relevant de l'accord d'association, mais le cadre politique de tout dialogue doit être défini très clairement, de manière à éviter l'apparence d'un appui au régime, et le dialogue, pour s'amplifier, doit être subordonné à la constatation d'améliorations réellement significatives.

GRAND VIDE SOCIO-ECONOMIQUE ENTRE LA CEE ET LA TURQUIE

Alors que les démarches politiques du régime d'Ankara en vue d'adhérer à la Communauté européenne se poursuivent, la presse turque pro-gouvernementale fait elle-même état du grand vide socio-économique entre la Turquie et la CEE, ce qui empêchera une intégration véritable de ce pays euro-asiatique dans le club des pays riches.

D'après une étude publiée par le quotidien *Hürriyet* du 26 septembre 1986, certains indices des standards de vie démontrent que la Turquie est très loin de rattraper le niveau actuel de prospérité des pays les plus pauvres de la CEE:

	TURQUIE	GRECE	PORTUGAL	IRLANDE	MOYENNE CEE
PNB par habitant	1000\$	4600\$	2000\$	4750\$	10000\$
VOITURES pour 100 hab.	1,48	9,50	13,00	22,00	32,00
TELEPHONE pour 100 hab.	3,50	15,00	16,00	23,00	56,00
TELEVISION pour 100 hab.	11,70	14,50	11,80	21,50	30,50

"Il faut aussi, pour que des avantages nouveaux, notamment financiers, puissent être consentis à la Turquie en tant qu'Etat associé, qu'Ankara pratique envers la Grèce et Chypre une politique de bon voisinage.

"La qualification démocratique est une exigence *sine qua non* dès le moment où est, par ailleurs, évoquée l'idée d'une future et hypothétique adhésion de la Turquie à la Communauté. Nous devons maintenir à ce propos le refus de principe catégorique que la Communauté et ses Etats ont opposé à l'Espagne et au Portugal des dictatures.

"Il nous paraît injustifié, les choses restant ce qu'elles sont, de faire revivre la commission parlementaire mixte CEE/Turquie. Ceci ne pourrait s'accomplir qu'après une mutation, je dis bien une mutation, du régime turc. Pas plus que la Commission et le Conseil, notre Parlement ne peut donner des gages très satisfaisants à un régime qui n'a encore modifié que quelques apparences et accompli que quelques petits gestes. Il ne mérite pas, en tout cas pas encore, la réactivation de la commission parlementaire mixte."

Quant à la libre circulation des travailleurs turcs, M. Glinne estime qu'il ne faut peut-être pas mettre la charrue avant les boeufs alors que d'autres travailleurs membres de pays de la Communauté (espagnols et portugais) ne bénéficient toujours pas de cette libre circulation. "Ce que l'on peut envisager, c'est de faciliter le déplacement et le regroupement familial dans la Communauté pour les travailleurs turcs déjà établis dans des conditions régulières dans un des Etats membres."

Mme Brigitte Heinrich, au nom du Groupe Arc-en-ciel, a rappelé qu'un ministre turc a déclaré récemment que la Turquie demanderait prochainement d'entrer dans la Communauté Européenne et qu'au mois de juin le commissaire européen Cheysson aurait dit que cette adhésion pourrait se faire en 1995. Quant au gouvernement allemand, "il est prêt à donner du matériel militaire en échange de la renonciation de la Turquie à la libre circulation des travailleurs." Un matériel militaire qui permet d'ailleurs aux autorités turques de bombarder

même au-delà de leurs frontières des villages kurdes. "Non, décidément, on ne peut pas débloquer les 600 millions d'écus du 4ème protocole alors qu'on n'aperçoit pas de progrès dans l'attitude du régime turc," a-t-elle dit.

Alors que le porte-parole du Groupe Communiste M. Dimitrios Adamou se prononçait contre toute reprise des relations turco-européennes tant que les droits de l'homme ne sont pas respectés en Turquie, M. Nielsen du Groupe Libéral a plaidé pour une attitude constructive du Parlement européen, qui entretient des relations avec des pays qui tous ne respectent pas les droits de l'homme. "Au sein d'une commission mixte Parlement Européen/Assemblée Nationale Turque, le Parlement européen pourrait faire avancer la démocratie en Turquie," a-t-elle affirmé.

En réponse aux remarques des parlementaires, le Président en exercice du Conseil, Mme Chalker a déclaré que la réunion du Conseil d'association n'implique aucunement que la Communauté ne s'associe pas à ceux qui demandent le respect des droits de l'homme en Turquie. Bien au contraire, elle s'est exprimée inquiète en ce qui concerne les progrès sur la voie de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Quant à l'éventualité d'une demande d'adhésion de la Turquie à la Communauté Européenne, "le Conseil n'en a pas été saisi, mais, de toute façon, la démocratie est une condition préalable *sine qua non*." En effet, le premier ministre britannique Mme Thatcher, quelques jours avant, au cours du sommet européen du 7 décembre à Londres, avait déclaré qu'il serait trop tôt pour une éventuelle demande d'adhésion de la part du gouvernement turc.

Suite aux débats parlementaires, le Parlement Européen a adopté, le 11 décembre, par 158 voix contre 91 et 37 abstentions une résolution du Groupe Socialiste.

Ainsi tous les efforts de six membres de l'Assemblée Nationale Turque qui s'étaient rendus à Strasbourg afin de persuader leurs collègues européens de la reprise des relations parlementaires ont échoué.

Les journaux turcs ont annoncé la position du PE

avec ces titres: "Feu rouge de la CEE" (*Milliyet*), "Brouillard entre nous et l'Europe" (*Hürriyet*), "Normalisation des rapports avec l'Europe? Peut-être en janvier." (*Cumhuriyet*).

RESOLUTION DU PARLEMENT EUROPEEN

"Le Parlement européen,

A. rappelant sa résolution du 23 octobre 1985 sur la situation des droits de l'homme en Turquie,

B. constatant que des progrès ont été réalisés depuis lors sur la voie du rétablissement de la démocratie parlementaire en Turquie,

C. constatant toutefois que, bien que la Grande Assemblée Nationale Turque soit maintenant davantage représentative des forces politiques, les principales personnalités politiques demeurent exclues de la vie politique,

D. constatant que la peine capitale n'a pas été appliquée au cours des deux dernières années,

E. constatant cependant que des sources fiables telles qu'Amnesty International et le Comité de surveillance de l'application des accords d'Helsinki continuent de faire état d'un recours généralisé à la torture dans les prisons et, en particulier, dans les commissariats de police et que le rapport publié en novembre 1985 par la Commission de la Grande Assemblée Nationale Turque chargée d'enquêter sur la situation dans les prisons ne semble guère avoir eu de suite,

F. prenant acte des informations publiées le 3 octobre 1986 par Amnesty International, selon lesquelles le droit à être jugé équitablement n'est toujours pas respecté,

G. déplorant que des procès en série continuent d'avoir lieu,

H. déplorant les restrictions qui continuent d'être apportées aux droits syndicaux,

I. constatant que, même si la loi martiale est maintenant limitée à cinq provinces, l'état de siège (l'état d'urgence) reste en vigueur dans onze autres, y compris dans toutes les villes principales, et que des procès continuent d'avoir lieu devant des tribunaux militaires dans des provinces où la loi martiale a été levée,

J. constatant qu'après une interruption de six ans, le Conseil d'association a tenu une réunion le 16 septembre 1986, sans aucun résultat concret,

K. prenant acte de la proposition faite par le Conseil de ministres, le 24 novembre 1985, au sujet de la libre circulation des travailleurs turcs au sein de la Communauté européenne,

L. préoccupé du fait que la Turquie continue d'occuper 36% du territoire national de la République de Chypre, pays associé à la Communauté européenne,

1. demande que les progrès soient poursuivis en vue du rétablissement de la démocratie parlementaire en Turquie,

2. invite les autorités turques à prendre des mesures pour garantir le respect intégral des droits de l'homme, notamment:

a) une amnistie pour les prisonniers de conscience,

b) l'abolition de la torture et la suppression des conditions de détention inhumaine,

c) le droit à un jugement équitable,

d) l'arrêt des procès en série de l'"Association turque pour la paix", de la DISK et des syndicats qui lui sont affiliés et de différents groupes d'intellectuels,

e) l'élimination des restrictions au libre exercice des activités politiques, aux droits syndicaux et à la libre expression,

f) l'abolition de la peine de mort;

3. attend de la Turquie qu'elle poursuive une politique de bon voisinage avec la Grèce et qu'elle contribue activement à une solution objectivement viable du conflit chypriote dans le cadre des Nations unies;

4. estime que toutes les conditions ne sont pas encore réunies pour que la Communauté européenne normalise pleinement ses relations avec la Turquie et que la tenue d'une réunion avec le Conseil d'association pourrait faire croire à tort que la Communauté européenne approuve pleinement la situation en Turquie sur le plan politique et des droits de l'homme,

5. reconnaît néanmoins qu'un dialogue est nécessaire entre la Communauté européenne et la Turquie pour régler certains contentieux dans le cadre de l'accord d'association;

6. comprend qu'en raison de l'importance du chômage au sein de la Communauté européenne et du fait que les travailleurs grecs ne jouissent pas encore pleinement de la liberté de circulation au sein de la Communauté, tandis que les travailleurs portugais et espagnols n'en bénéficieront pas avant 1993, le Conseil des ministres n'ait pas été en mesure de faire une offre plus généreuse en ce qui concerne la libre circulation des travailleurs turcs au sein de la Communauté européenne;

7. souligne toutefois que la Communauté et ses Etats membres devraient au moins mettre tout en œuvre pour améliorer la situation sociale et le statut juridique des travailleurs turcs qui occupent déjà un emploi régulier au sein de la Communauté, ainsi que de leur famille, en particulier:

- en supprimant l'obligation de demander un visa pour les déplacements, à l'intérieur de la Communauté, des travailleurs turcs qui ont un emploi et résident dans un Etat membre de la Communauté européenne, et

- en adoptant des mesures pour favoriser la réunification des familles de ces travailleurs;

8. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission et au Conseil, aux ministres des affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique, aux gouvernements des Etats membres, au gouvernement turc et à la Grande Assemblée nationale turque.

DEMARCHES EN VUE DE L'ADHESION

La riposte du régime turc à cette position parlementaire du 11 décembre s'est révélée de façon tout à fait contradictoire. Alors que le procès de la DISK aboutissait, sans aucunement tenir compte de l'article 2 de la résolution, à la condamnation de 264 syndicalistes, le nouveau ministre turc chargé des relations avec la Communauté européenne, M. Ali Bozer a entamé une série de visites en Europe en vue de sensibiliser les dirigeants européens à une éventuelle demande d'adhésion de la Turquie à la Communauté.

Pourtant, d'après le bulletin d'information Européenne, "le représentant du régime turc a reçu un accueil plus froid à Londres qu'à Bruxelles."

Tout d'abord, la visite de M. Bozer au commissaire européen chargé des Relations Nord-Sud, M. Cheysson, a été reportée du 17 décembre au 19 sous prétexte que celui-ci aurait été fort pris par d'autres affaires.

Pendant leurs entretiens, M. Cheysson se serait contenté d'écouter M. Bozer lui confirmer, pour la première fois officiellement, l'intention de la Turquie de présenter sa candidature à l'entrée dans la CEE. Sur cette même intention que M. Bozer avait présenté plus tôt au Président du Conseil en exercice, Sir Geoffrey Howe, il s'est vu répondre à Londres que pareille candidature ne serait pas reçue tant que la CEE n'aura pas absorbé son récent élargissement.

Le ministre belge des affaires étrangères M. Tindemans qui assumera la présidence du Conseil à partir du 1er janvier a également suggéré à M. Bozer pendant leur entretien, que la Turquie ne doit pas se presser pour sa candidature à la Communauté et a ajouté que les deux parties doivent tout d'abord chercher une solution à certains problèmes urgents.

Bien que les dirigeants européens se soient prononcés contre la demande d'adhésion de la Turquie, les Etats-Unis ont déjà promis à son allié le plus fidèle de soutenir toutes ses tentatives dans ce sens. Le 18 no-

vembre, pendant la visite du ministre-adjoint de la Défense américaine Richard Perle à Ankara, le ministre turc des affaires étrangères Halefoglu lui a demandé que les Etats-Unis soutiennent l'adhésion turque à la CEE. En échange de la conclusion d'un nouvel accord militaire avec Ankara, M. Perle a déclaré solennellement que son pays prendrait toute initiative pour persuader ses alliés européens de la nécessité de l'adhésion.

Un autre objectif des entretiens de M. Bozer a été de concrétiser la libre circulation des travailleurs turcs dans la Communauté sur laquelle la Commission européenne n'a fait aucun commentaire.

Toutefois, le lendemain à Ankara, Bozer a annoncé que la Turquie saisirait la Cour européenne de Justice si un accord n'était pas trouvé, par les voies diplomatiques, sur la libre circulation des travailleurs turcs.

D'autre part, le 1er décembre, date prévue dans l'accord d'association pour le commencement de la libre circulation des travailleurs turcs dans la Communauté, un groupe de travailleurs turcs en Hollande ont tenté de franchir les frontières allemandes sans visa préalable sur leur passeport, mais tous se sont vus refoulés par la police allemande.

Suite à cet incident, plusieurs travailleurs turcs ont déclaré qu'ils recourraient individuellement à la Cour européenne de Justice afin que leur droit de libre circulation soit reconnu juridiquement.

LA TURQUIE ENTRE DANS L'ANNEE 1987 SOUS LA TERREUR D'ETAT

Alors que le régime d'Ankara, tout en jouissant du titre de président du Conseil de l'Europe des 21, frappe aux portes des capitales européennes pour l'adhésion à la Communauté européenne, les citoyens de la République de Turquie, six ans après le coup d'état militaire du 12 septembre 1980, se préparent à marquer un nouvel an de plus sous la terreur d'état. Nous détaillons ci-dessous les condamnations, arrestations, inculpations toutes récentes qui s'ajoutent à la condamnation massive des dirigeants de la DISK ainsi que la pression sur la vie intellectuelle.

CONDAMNATIONS RECENTES

Le 14.12, à Istanbul, le procès de Dev-Yol de 374 prévenus se solde par la condamnation de quatre personnes à la prison à perpétuité et de 127 autres à des peines de prison allant jusqu'à 20 ans.

Le 17.12, à Istanbul, six dirigeants du Parti de la Patrie (VP), interdit après le coup d'état, sont condamnés chacun à 8 ans de prison.

Le 24.12, à Elazig, six membres présumés du PKK sont condamnés à la peine de mort, dix à la prison à perpétuité et 149 autres à des peines de prison allant jusqu'à 13 ans et 4 mois.

Le 26.12, à Istanbul, deux activistes de droite sont condamnés à la prison à vie et trois autres à 36 ans chacun.

Le 28.12, à Ankara, le secrétaire européen du mouvement "Milli Görüş" (Vision nationale) Hasan Damar est condamné à une peine de prison de 2 ans et un mois pour ses "activités à l'encontre de la laïcité de l'Etat turc".

Le 31.12, à Izmir, cinq membres présumés de "Voie du Partisan" sont condamnés à des peines de prison de 41 ans et 8 mois au total.

INCUPLATIONS DES DIRIGEANTS POLITIQUES

Le 10 décembre, le président du Parti du Salut National (MSP), dissout après le coup d'état, M. Necmeddin Erbakan et 7 autres dirigeants du même parti sont traduits devant un tribunal à Konya pour une manifestation ayant eu lieu avant le coup d'état.

Le 12.12, Kamil Karavelioglu, membre à vie du Sénat dissout, est inculpé pour avoir discrédité le "Président de la République" dans un discours qu'il a prononcé pendant une réunion du SHP.

Le 19.12, l'ancien député Aydin Menderes est interrogé par le procureur de la République pour son intervention au cours d'un débat organisé par le Parti de la Juste-Voie (DYP).

Le 24.12, l'ancien premier Demirel et le président du MHP dissout Alparslan Turkes sont jugés pour leurs discours qu'ils ont prononcés respectivement en faveur du DYP et MCP pendant la dernière campagne électorale.

AUTRES NOUVEAUX PROCES:

Le 3.12, à Diyarbakir, le procureur militaire a requis la peine de mort pour trois militants du PKK.

Le 21.12, vingt-neuf autres membres présumés du PKK sont traduits devant un tribunal militaire. Un inculpé risque la peine de mort.

Le 22.12, le président de l'Union des Médecins de Turquie (TTB) Erdal Atabek et vingt autres membres sont traduits devant un tribunal criminel à Istanbul pour leurs activités qui ont eu lieu avant le coup d'état de 1980. Chacun risque jusqu'à 15 ans de prison.

Le 23.12, quatre syndicalistes qui collectaient des signatures pour une pétition contre la nouvelle pratique des indemnités d'ancienneté sont inculpés à Istanbul sous l'accusation qu'ils auraient bénéficié de la collaboration du Parti social-démocrate populiste (SHP).

Le 26.12, s'ouvre un nouveau procès à Diyarbakir à l'encontre d'un groupe des militants du PKK parmi lesquels figure également un jeune de 14 ans, qui risque également la peine de mort. Pourtant, même s'il sera condamné à mort, sa condamnation devra être commuée en prison à perpétuité parce qu'il est mineur.

MEURTRES ET ARRESTATIONS RECENTES

Le 3.12, à Cizre (Mardin), trois militants du PKK sont abattus par les forces de l'ordre alors qu'ils tentent de traverser la frontière turco-syrienne.

Le 4.12, à Tunceli, les forces d'ordre abattent quatre militants du TKP/ML, dont deux femmes. Un autre militant est arrêté, grièvement blessé.

Le 12.12, à Eskisehir, 12 membres présumés de l'ordre religieux "Süleymanci" sont arrêtés pour des pratiques anti-laïques.

Le 13.12, quatre personnes sont arrêtées à Biga pour avoir contrevenu aux principes de laïcité de l'Etat.

Le 15.12, vingt personnes sont arrêtées à Balikesir pour la propagande de "Süleymanci".

Le 26.12, à Adana, dix personnes sont arrêtées pour des activités de gauche.

Le 30.12, dans le district de Karaman de la province de Konya, les journalistes Medeni Yavuzarslan et Sihali Yalçiner, ainsi que 20 autres personnes, dont 3 enseignants, sont arrêtés pour avoir organisé le collage d'une affiche qui contient des slogans de gauche.

ARRESTATION DES UNIVERSITAIRES

La résistance se poursuit sous diverses formes contre les pratiques arbitraires du Conseil supérieur de l'Enseignement (YÖK).

Le 20 décembre, à Edirne, un jeune universitaire de plus s'est suicidé d'un coup de revolver, en signe de protestation contre la disqualification et l'élimination arbitraires dont il était une des victimes. La mort tragique de Yusuf Ziya Ünlü a suscité une manifestation spontanée de ses camarades de classe. La police qui est intervenue tout de suite, afin d'empêcher l'amplification du mouvement, a arrêté six des manifestants.

Le 27 décembre, vingt-neuf étudiants de l'Université de Hacettepe ont déclenché une action de "silence".

Le lendemain, cette action a été poursuivie, par les étudiants de l'Université d'Istanbul, du "refus de repas".

La fin de l'année 1986 a été marquée par une série de grèves de la faim entamées par les étudiants des différentes universités du pays: 47 étudiants étaient en grève de la faim à Ankara, 34 à Izmir, 34 à Istanbul et 29 à Bursa.

Pendant les actions des universitaires d'Ankara, le 24 décembre, la police a arrêté plusieurs étudiants ainsi que le critique de théâtre Yilmaz Onay et l'éditeur responsable de la revue de la jeunesse *Yarin*. Tous les détenus ont été accusés d'agir au nom d'un parti interdit.

Après sa mise en liberté, Yilmaz Onay a, pendant une conférence de presse organisée le 27 décembre par l'Association des Droits de l'Homme, déclaré qu'il avait été soumis à la bastonnade et à la torture électrique par la police pendant son interrogatoire.

D'autre part, à Konya, deux étudiants de la Faculté Vétérinaire ont été arrêtés le 29 novembre pour la propagande communiste.

PRESSIONS SUR LES MEDIAS

Les cartes de nouvel an sont devenues à leur tour l'objet de pratiques répressives. La police a fait plusieurs descentes dans des maisons d'éditions et des librairies afin de saisir les cartes de vœux contenant les citations des poètes contestataires comme Nazim Hikmet et Ahmet Arif ou bien les dessins considérés "obscènes" par les autorités.

Le 23 décembre à Denizli, trois libraires sont condamnés chacun à une amende de 6 millions de Lires turques pour avoir vendu des cartes portant des photos de femmes "topless".

Pendant toutes ces descentes, une vingtaine de libraires ont été arrêtés et quelque 30 mille cartes postales ont été confisquées par la police.

Abusant de l'autorisation de cette opération, la police a saisi des livres socio-politiques de 136 titres différents, sans mandat de confiscation.

D'autre part, le 14 décembre, un fascicule de l'édition turque de l'*Encyclopédia Britannica* a été confisquée par la police, sous prétexte qu'elle contient des textes incompatibles avec la sauvegarde des sentiments nationaux. Le procureur a intenté un procès, au Tribunal de Sûreté d'Etat, à l'encontre des éditeurs.

Le 26 décembre, le roman intitulé "*L'Amour inachevé*" de Pinar Kür a été confisqué pour les "scènes obscènes" décrites dedans. L'auteur et son éditeur ont été traduits devant un tribunal.

Le même jour, le metteur en scène d'un show musical intitulé "Show nuisible", M. Ferhan Sensoy a été traduit devant le tribunal pour "mépris des sentiments religieux". Il risque une peine de prison d'un an et une amende de 10 millions de Lires turques.

Au cours du mois de décembre, les responsables de deux journaux quotidiens, *Günes* et *Günaydin*, ainsi que des magazines *Playboy* et *Sürpriz* ont été traduits devant la justice pour des "publications nuisibles".